

Plaidoyer « logement, accompagnement social et santé mentale »

Entre décembre 2023 et septembre 2024, l'association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement (AFFIL) a animé un groupe de travail sur la thématique de l'accompagnement social et de la santé mentale. En effet, qu'ils soient bailleurs sociaux, structures gestionnaires d'hébergement, de logement accompagné ou en charge de mesures d'accompagnement social, les adhérents de l'AFFIL rapportaient être confrontés à de plus en plus de situations complexes chez leurs locataires, résidents ou personnes accompagnées, en lien avec une altération perçue de leur santé mentale.

Les échanges du groupe de travail ont permis de mieux comprendre le fonctionnement des dispositifs & instances territoriales de la santé mentale (projet territorial de santé mentale, conseil local de santé mentale, etc.) et d'identifier des ressources utiles pour les adhérents (guides, outils, partenaires, etc.). Les différentes sessions ont été également l'opportunité de faire connaître des dispositifs franciliens portés par des bailleurs, des associations ou d'autres acteurs, susceptibles d'inspirer les adhérents de l'AFFIL. Enfin, la nécessité de mobiliser les acteurs de droit commun a été aussi rappelée.

Les échanges ont abouti à la formulation de plusieurs recommandations à destination des pouvoirs publics, qui reflètent les préoccupations et attentes des adhérents de l'AFFIL dans leur diversité. Les voici détaillées ci-dessous :

Décloisonner les approches et renforcer les moyens de droit commun

Constats :

Le manque de logements abordables, la crise de la psychiatrie ou encore celle du travail social, sont autant de facteurs qui expliquent aujourd'hui les difficultés d'accès et de maintien dans le logement rencontrées par les personnes en souffrance psychique. Ce contexte pèse aussi sur les pratiques des professionnels concernés, qui peinent à agir de manière préventive et à assurer une continuité des parcours de soins et d'accompagnement.

Propositions :

L'accès aux soins, à l'accompagnement social et au logement sont les conditions structurelles nécessaires à la réussite d'une politique publique en matière de logement et de santé mentale.

- ➔ Au-delà de la mise en place de partenariats, d'expérimentations innovantes et de la mobilisation de moyens internes des bailleurs et associations pour répondre aux problématiques de santé mentale, il est nécessaire de renforcer les moyens dévolus aux acteurs de droit commun, qu'il s'agisse de la psychiatrie de secteur mais aussi des professionnels de l'accompagnement social des CCAS et des départements. La sécurisation des mesures d'accompagnement social liées au logement financées par les départements est un point de vigilance en particulier pour les membres de l'AFFIL en 2024.

- ➔ Des moyens renforcés doivent permettre également d'augmenter le nombre de CLSM et de postes de coordonnateurs de CLSM, pour mieux couvrir le territoire francilien. 56 CLSM actifs étaient dénombrés en 2023 par l'ARS Île-de-France, qui cofinance les postes de coordonnateurs, à hauteur de 50% du temps dans la limite d'un mi-temps, le complément étant apporté par les collectivités territoriales.
- ➔ Le renforcement des institutions de droit commun doit aller de pair avec une augmentation de la production de logements sociaux et notamment de PLAI.

Constats :

Les acteurs du logement social, du logement d'insertion et de l'hébergement ont des difficultés à travailler avec les acteurs de la santé mentale -dont la psychiatrie de secteur- et vice-versa. Il s'agit de deux politiques publiques distinctes, avec un pilotage et des financements cloisonnés, alors même que les actions en matière de santé mentale nécessitent une approche globale. Il y a donc un enjeu à créer davantage de synergies et de collaborations entre acteurs de la psychiatrie, du logement, de l'hébergement et du secteur médico-social, au niveau régional comme au niveau local.

Propositions :

- ➔ Renforcer l'interconnaissance entre acteurs de la santé mentale et acteurs du logement et de l'hébergement, pour faciliter les prises de contact et relais possibles, et une participation renforcée des acteurs du logement et de l'hébergement aux instances type RESAD ou CLSM - et PTSM pour l'échelon départemental.
- ➔ Evaluer et pérenniser les projets pluridisciplinaires mêlant approches sociales et sanitaires qui ont un bilan positif, afin de sortir d'une logique d'appel à projets insécurisante pour les équipes de professionnels et les personnes accompagnées.

Favoriser l'accès au logement pour toutes et tous

Constats :

Les personnes en souffrance psychique font face à des difficultés renforcées d'accès et de maintien dans le logement. Bailleurs et associations gestionnaires font par ailleurs part d'une difficulté à mobiliser rapidement des mesures d'accompagnement spécifiques quand cela s'avère nécessaire et à se mettre en lien avec les acteurs du secteur médico-social et de la psychiatrie. Face à ce constat, des équipes mobiles dédiées se sont développées au sein du parc social, notamment via l'appel à projets « HLM accompagnés ». Néanmoins, le champ du logement accompagné reste un secteur peu voire pas couvert. En effet, des dispositifs de droit commun comme les équipes mobiles psychiatrie précarité interviennent au sein des structures d'hébergement mais ne visent pas normalement les publics des résidences sociales généralistes, foyers de jeunes travailleurs, etc.

Enfin, des solutions de logement spécifiques pour les personnes ayant des troubles psychiques et en demande d'un accompagnement de proximité se développent, telles que l'habitat inclusif, les résidences accueil, les ACT Un chez-soi d'abord. Cette offre de logements spécifique reste néanmoins insuffisante au regard des besoins estimés, sachant que le logement ordinaire reste la réponse principale et l'aspiration d'une majeure partie des personnes vivant avec des troubles psychiques.

Propositions :

- ➔ En phase avec les principes du Logement d'abord, améliorer la collaboration entre acteurs de l'accompagnement, du logement et de la santé mentale, pour assurer la continuité des parcours d'accompagnement et de soins et éviter les biais possibles dans le processus d'attribution des logements sociaux ou l'entrée dans les dispositifs de logement d'insertion / d'hébergement.
- ➔ Favoriser le maintien dans le logement pérenne ou temporaire en renforçant l'aller-vers, via la mobilisation des moyens de droit commun et des équipes mobiles ad hoc (cf. ci-dessous).
- ➔ Aux côtés d'un soutien à la production de logements sociaux de droit commun, développer davantage une offre de logements spécifiques (habitats inclusifs, ACT Un chez-soi d'abord, résidences accueil, etc.) pour les personnes vivant avec un trouble psychique en demande d'un soutien au quotidien.

Focus sur des dispositifs à soutenir en Île-de-France

Les équipes mobiles à destination des locataires du parc social, des résidents de structures de logement accompagnés et des personnes hébergées

Poursuivre et pérenniser le déploiement des équipes mobiles à destination des locataires du parc social en souffrance psychique

- Dans une perspective d'essaimage, un besoin de mieux connaître la répartition par bailleurs et par territoire des équipes mobiles financées (par l'appel à projets HLM accompagnés, par l'ARS, etc.).
- Un besoin de sortir de la logique d'expérimentation, et donc d'évaluer et pérenniser des dispositifs qui ont fait leurs preuves : le fonctionnement par appels à projets peut fragiliser le fonctionnement des équipes et la continuité des accompagnements. Par ailleurs, dans le parc social, les équipes sont financées en large partie par les bailleurs eux-mêmes, ce qui pose la question de leur rôle en matière d'accompagnement social / psychosocial et de leur positionnement vis-à-vis des acteurs de droit commun.
- Un besoin de structurer un pilotage régional afin notamment de consolider le modèle économique des équipes mobiles, mutualiser des outils d'accompagnement / de suivi, etc.

Dans le secteur du logement accompagné et de l'hébergement

- Un besoin de clarifier le rôle et le périmètre des différents dispositifs « d'aller-vers » en santé mentale susceptibles d'intervenir ou non dans le parc de logements accompagnés et d'hébergement (dispositifs d'équipes mobiles intervenant en ESSMS, équipes mobiles santé précarité, équipes mobiles psychiatrie précarité, AVDL Santé mentale, etc.).
- Un besoin de renforcer les moyens dévolus à ces dispositifs d'aller-vers et/ou de développer des moyens dédiés pour permettre aux structures de logement accompagné et d'hébergement d'être plus étayées dans leur accompagnement sur le plan de la santé mentale.

NB : dans le parc social comme dans le parc de logements d'insertion et d'hébergement, les équipes mobiles "ad hoc" qui se développent doivent avoir pour objectif de faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun, pour garantir un suivi au long cours.

Les résidences accueil

- Renforcer le dialogue DRIHL / ARS au niveau régional et local, pour faciliter la programmation et l'ouverture de résidences accueil.
- Face à un manque de visibilité sur le fonctionnement des résidences accueil, les conditions de réussite et à l'inverse les difficultés récurrentes qui peuvent entraver le montage de ces opérations et leur gestion courante, réaliser un état des lieux qualitatif et quantitatif du déploiement de ces dispositifs en Île-de-France.
- Face à un manque de connaissance et de sensibilisation des professionnels et des partenaires (notamment collectivités territoriales), élaborer de nouveaux outils de communication pour valoriser le rôle des résidences accueil.

Développer la formation et l'accompagnement des professionnels

Constats :

L'ensemble des professionnels du périmètre de l'AFFIL (logement social, logement accompagné, secteur AHI) exprime un manque de formation pour comprendre les situations de souffrance psychique des personnes qu'ils logent et/ou accompagnent, orienter vers les partenaires adéquats et mobiliser les bons dispositifs. Des formations comme les Premiers secours en santé mentale sont déjà mises en place dans certaines structures. Des questions se posent néanmoins sur leur généralisation, leur actualisation régulière, leur suivi par l'ensemble des professionnels concernés (y compris gardiens, agents d'accueil, techniciens, les premiers à être en contact avec le public) et leur financement.

Propositions :

- ➔ Faciliter l'accès à la formation de l'ensemble des professionnels concernés, afin que ces derniers se sentent moins isolés et mieux à même de repérer des « signaux faibles » chez les publics qu'ils accompagnent, avant que la situation ne devienne trop complexe. Cela implique notamment de faire davantage connaître l'offre de formations d'organismes comme PSSM France ou Alfapsy.

Constats :

Certains professionnels expriment un besoin d'étayage et d'outillage pour prendre en charge les situations les plus complexes, qui va au-delà de ce que peut apporter une formation. Ce besoin d'étayage est d'autant plus renforcé dans un contexte où le relais du droit commun fonctionne difficilement. Par ailleurs, la bureaucratisation du travail social, les difficultés de recrutement, les marges de manœuvre limitées, etc. peuvent aussi amener à une perte de sens et/ou un épuisement des professionnels. Les problématiques de santé mentale touchent aussi les professionnels du travail social, en première ligne pour accompagner les publics en difficulté.

Propositions :

- ➔ Financer la mise en place de dispositifs dédiés (médiation en santé mentale, groupes d'analyse de pratiques, etc.) pour appuyer les professionnels du logement accompagné / de l'hébergement dans leurs missions d'accompagnement et d'orientation vers les partenaires de droit commun.